

Communiqué de presse

Le ministre de l'Education nationale, Xavier DARCOS, a pris connaissance de l'information relative à l'existence du site Note2be, sur lequel des professeurs de l'Education nationale sont nominalement évalués et notés par des élèves.

Le ministre condamne avec fermeté l'ouverture de tels sites et tient à rappeler que l'évaluation des professeurs et leur notation est du ressort exclusif de l'Education nationale et plus précisément, des fonctionnaires habilités pour ce faire : les inspecteurs et les chefs d'établissement.

La CNIL a déjà été saisie de l'existence de ce site. Lorsque son avis sera connu, le ministre prendra les mesures qui s'imposent.

Dans l'attente, il apporte son soutien total aux enseignants dont la mission difficile ne saurait faire l'objet d'atteintes anonymes sur Internet.